

République Française
Département des Vosges
LÉPANGES-SUR-VOLOGNE

Nombre de membres

Séance du mercredi 20 mars 2019

en exercice: 13

L'an deux mille dix-neuf et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Virginie GREMILLET.

Présents : 11

Votants: 12

Sont présents: Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Gérard VILLEMEN, Monique AMET, Hervé LAHAYE, Dominique PREVOT, Joël FLUCK, Jean-Paul JACQUOT, Jean FOUCHÉ, Anne-Marie FREUDENBERGER

Représentés: Christine PIERSON

Excusés: Michel ULRICH

Secrétaire de séance: Monique AMET

Le compte-rendu de la séance du 11 février 2019 a été approuvé.

Madame le Maire informe que M. VILLAUMÉ Michel a transmis sa lettre de démission du conseil municipal.

DE 2019 017: COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2018. Puis elle quitte la salle pour le vote. Monsieur le Premier adjoint prend la présidence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	105 721.45				105 721.45	
Opérations exercice	336 649.81	213 030.75	542 776.36	724 710.43	879 426.17	937 741.18
Total	442 371.26	213 030.75	542 776.36	724 710.43	985 147.62	937 741.18
Résultat de clôture	229 340.51			181 934.07	47 406.44	
Restes à réaliser	50 000.00	113 565.00			50 000.00	113 565.00
Total cumulé	279 340.51	113 565.00		181 934.07	97 406.44	113 565.00
Résultat définitif	165 775.51			181 934.07		16 158.56

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 018: COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET FORÊT

Madame le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2018. Puis elle quitte la salle pour le vote. Monsieur le Premier adjoint prend la présidence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				95 754.98		95 754.98
Opérations exercice			109 522.39	63 761.98	109 522.39	63 761.98
Total			109 522.39	159 516.96	109 522.39	159 516.96
Résultat de clôture				49 994.57		49 994.57
Restes à réaliser						
Total cumulé				49 994.57		49 994.57
Résultat définitif				49 994.57		49 994.57

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 019: COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET EAU

Madame le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2018. Puis elle quitte la salle pour le vote. Monsieur le Premier adjoint prend la présidence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		47 877.38		59 710.33		107 587.71
Opérations exercice	106 778.32	36 719.35	88 639.94	159 068.66	195 418.26	195 788.01
Total	106 778.32	84 596.73	88 639.94	218 778.99	195 418.26	303 375.72
Résultat de clôture	22 181.59			130 139.05		107 957.46
Restes à réaliser		41 233.00				41 233.00
Total cumulé	22 181.59	41 233.00		130 139.05		149 190.46
Résultat définitif		19 051.41		130 139.05		149 190.46

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 020: COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente le compte de gestion 2018 et précise que celui-ci reprend en tous points pareils, les données du compte administratif 2018. Celui-ci est dressé par le percepteur tout au long de l'année comptable.

Après avoir reçu ces informations, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 021: COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET FORÊT

Madame le Maire présente le compte de gestion 2018 et précise que celui-ci reprend en tous points pareils, les données du compte administratif 2018. Celui-ci est dressé par le percepteur tout au long de l'année comptable.

Après avoir reçu ces informations, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 022: COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET EAU

Madame le Maire présente le compte de gestion 2018 et précise que celui-ci reprend en tous points pareils, les données du compte administratif 2018. Celui-ci est dressé par le percepteur tout au long de l'année comptable.

Après avoir reçu ces informations, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 023: AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de l'exercice 2018	181 934.07 €
Résultat cumulé au 31/12/2018	181 934.07 €
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	- 123 619.06 €
Solde d'exécution 2018	- 105 721.45 €
Solde cumulé au 31/12/2018	- 229 340.51 €
<i>RAR - Dépenses d'investissement</i>	- 50 000.00 €
<i>RAR - Recettes d'investissement</i>	113 565.00 €
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2019</u>	
Besoin de financement au 1068	165 775.51 €
Solde d'exécution reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	16 158.56 €

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 024: AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET FORÊT

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	95 754.98 €
Résultat de l'exercice 2018	- 45 760.41 €
Résultat cumulé au 31/12/2018	49 994.57 €
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Déficit antérieur reporté	0.00 €
Solde d'exécution 2018	0.00 €
Solde cumulé au 31/12/2018	0.00 €
<i>RAR - Dépenses d'investissement</i>	0.00 €
<i>RAR - Recettes d'investissement</i>	0.00 €
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2019</u>	
Besoin de financement au 1068	0.00 €
Solde d'exécution reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	49 994.57 €

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 025: AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire sur la section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté	59 710.33 €
Résultat de l'exercice 2018	70 428.72 €
Résultat cumulé au 31/12/2018	130 139.05 €
Pour mémoire sur la section d'investissement	
Excédent antérieur reporté	47 877.38 €
Solde d'exécution 2018	- 70 058.97 €
Solde cumulé au 31/12/2018	- 22 181.59 €
<i>RAR - Dépenses d'investissement</i>	0.00 €
<i>RAR - Recettes d'investissement</i>	41 233.00 €
<u>INSCRIPTION BUDGETAIRE EN 2019</u>	
Besoin de financement au 1068	0.00 €
Solde d'exécution reporté	19 051.41 €
Résultat de fonctionnement reporté	130 139.05 €

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 026: RÉFECTION DES CHEMINS COMMUNAUX - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire présente la procédure de consultation relative à la réalisation du projet:

Réfection des chemins communaux Chemin des Bolottes, des Aulnes et de Moinstot

Madame le Maire précise que 4 offres ont été remises à la commune par les entreprises suivantes:

- 1. PEDUZZI de SAINT AMÉ (88);**
- 2. COLAS de THAON-LES-VOSGES (88);**
- 3. EIFFAGE de MAXEVILLE (54);**
- 4. PASQUIER de SAULCY SUR MEURTHER (88).**

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par Energies Hautes Vosges (EHV), Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de la commune.

Après en avoir délibéré et après examen du rapport, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de passer un marché public de Prestations Intellectuelles pour un montant de 98 182.50 € TTC selon la procédure adaptée (20, 21-I.2, 23, 27 et 34-I.1^o.a du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics) avec l'entreprise COLAS de THAON-LES-VOSGES (88).
- **PRECISE** que les offres ont été classées selon les critères indiqués dans le Règlement de Consultation en appliquant la notion prévue.
- **INDIQUE** qu'il a retenu l'offre la mieux classée et qu'il a jugé la plus économiquement avantageuse.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ce marché et à prendre toutes décisions concernant son exécution et son règlement dans la limite des crédits inscrits au budget.
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental des Vosges.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 027: SUBVENTIONS 2019

Madame le Maire propose les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Associations	Montant en euros (€)
ADAVIE	150.00
ADMR de Bruyères	150.00
AFN de Lépages sur Vologne	92.00
Amicale des Donneurs de Sang de la Vologne	92.00
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	40.00
APELE	400.00
Association Energie, Jardins et Coeur	40.00
Association Familiale de Lépages sur Vologne	1 224.00
Athlevosges - Pays de Bruyères	60.00
Bibliothèque Pour Tous	400.00
Bruyères Badminton	60.00
Club Omnisport Lépageois	80.00
Les Corps de Lépages	400.00
Croix Rouge Française de Bruyères	40.00
La Chorale de Bruyères	40.00
Légion Vosgienne	150.00
Lépages Loisirs Animation	100.00
Natation de Bruyères	60.00
Paroisse Sainte Libaire	800.00

Piégeurs Association	40.00
Le Souvenir Français	40.00
Stade municipal - Bruyères Football	60.00
L'Espérance de Bruyères - Gymnastique	60.00
Colonies et voyages scolaires	330.00
TOTAL	4 908.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ACCEPTE les subventions notées au tableau ci-dessus.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 028: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION MILITARIA DE VINCEY

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Militaria de Vincey suite à leur intervention lors de la commémoration de Lépages les 29 et 30 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ACCORDE une subvention de 600 € à l'association.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 029: CONVENTION DE CAPTAGE EN EAU POTABLE - FIMÉNIL

Dans le cadre de la procédure de la procédure des périmètres de protections des captages, la commune a mis en place une convention avec la commune de FIMÉNIL.

Cette convention rappelle la gestion pour l'exploitation des captages de la source haute de Malenrupt, des trois sources nouvelles n° 1, 2 et 3 et de la chambre de réunion en forêt communale de FIMÉNIL.

Ces captages se trouvent sur les parcelles cadastrées section A :

- N° 999 et 1914 pour la source haute
- N° 1154 pour les sources n°1, 2 et 3
- N°590 pour la chambre de réunion

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE la convention,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 030: OPPOSITION À L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Madame le Maire expose :

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics;

CONSIDÉRANT que l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

- **DÉCIDE** d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 031: EMBAUICHE DE DEUX SAISONNIERS POUR JUILLET ET AOÛT 2019

Pour palier à l'absence des employés communaux pour congés, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'embaucher deux saisonniers, un pour le mois de juillet et un pour le mois d'août.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTÉ** d'embaucher deux saisonniers sur le grade d'adjoint technique territorial pour 35H00 par semaine. La rémunération sera calculée sur l'échelon 1 du grade, soit un indice brut de 347 et un indice majoré de 325.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DE 2019 032: PASSAGE À TEMPS COMPLET DE MME COURVOISIER ANNE-LISE

Madame le Maire rappelle que, suite au départ de M. STEPHAN Francky, un poste d'agent technique est vacant. Mme COURVOISIER Anne-Lise a demandé à intégrer ce poste à mi-temps afin de compléter son mi-temps actuel.

Après saisine du Comité Technique du Centre de Gestion pour une augmentation des heures de Mme COURVOISIER Anne-Lise, celui-ci a émis un avis favorable en date du 22 novembre 2018.

Le Conseil municipal **ACCEPTÉ** le passage à temps plein de Mme COURVOISIER Anne-Lise sur le grade d'adjoint administratif principal 2^e classe, échelon 03, indice brut 358, indice majoré 333.

La fiche de poste sera modifiée en conséquence de ces nouvelles fonctions au service technique.

Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 4

DE 2019 033: FERMETURE D'UNE CLASSE AU SEIN DU SRPI LÉPANGES-PREY-DEYCIMONT

Suite au courrier de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale Vosges datant du 14 février 2019, le Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal Lépanges-Prey-Deycimont est soumis à la fermeture d'une classe.

Ayant investi lourdement dans des bâtiments scolaires neufs en 2008, la commune de Lépanges sur Vologne s'oppose à la fermeture d'une classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal REFUSE la fermeture d'une classe à l'école maternelle situé 2 Bis Allée des Jardins et à l'école primaire situé 6 Allée des Jardins à Lépanges sur Vologne.

Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 1

Affaires diverses

1. Installation d'un commerçant ambulant

Un commerçant ambulant vendant des fruits et des légumes provenant de France demande à s'installer sur la commune une matinée par semaine.

2. Société Protectrice des Animaux (SPA)

Un courrier a été transmis afin de demander à la commune de prendre en charge financièrement la stérilisation des chats errants sur son territoire. Le coût est de 60 euros par animal trouvé et amené à la SPA.

Les membres du conseil municipal ne sont pas d'accord avec le principe.

3. Radar pédagogique

Madame le Maire informe qu'il est possible pour la commune d'installer un radar pédagogique afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse parfois excessive.. Le coût serait de 39 euros par mois + 5 euros si l'alimentation est assurée par des panneaux solaires.

Une demande de renseignement relative à l'installation d'un radar pédagogique auprès des services de l'Etat sera faite.

4. Aménagement particulier - Rue des Fauvettes

M. BERTAUD souhaite aménager son allée qui donne sur la rue. Entre la limite de sa propriété et la voirie communale, un espace de 26m² non aménagé appartient à la commune. Il demande à ce que cet espace soit aménagé et pris en charge par la commune. Le devis présenté est de 1 869 euros TTC.

Le conseil municipal refuse ce financement. Mais la commune est prête à céder les 26m² gracieusement à la condition que l'acheteur prenne en charge les frais de géomètre et de notaire.

5. Parcours du Coeurs

La marche se déroulera le 23 mars 2019 à 10H30. Les inscriptions et le départ se font à la salle paroissiale de Lépanges sur Vologne.

6. Rue de Bellevue

Une riveraine nous signale le passage de grumiers Rue de Bellevue. Elle se demande s'ils y sont autorisés.

A ce jour, aucune interdiction de tonnage est mise en place.

7. Terrain de handball

Les buts du terrain de handball ont été démontés. Un administré est intéressé pour les récupérer, malgré leur vétusté. Le conseil municipal donne son accord.

8. Aménagement Rue de la Vologne

M. ROSSO, kinésithérapeute au cabinet médical situé Rue de la Vologne, demande l'aménagement de trottoir afin de sécuriser les piétons.

A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'aménagement piéton.

Fin de séance 23H00